

Bonjour Mr Blein,

Le Conseil Syndical a quelques questions concernant l'avancement du sinistre, les copropriétaires n'ont plus de nouvelles depuis janvier.

Avez-vous des nouvelles concernant le permis de construire déposé fin janvier ?

Nous n'avons pas l'accord à ce jour, il y a eu plusieurs échanges entre le service instructeur et Variance nous sommes à 2 MOIS, le délai est de 3 mois (voir page jointe).

Des demandes complémentaires ont été faites à l'Architecte, le délai sera plus long que 3 mois, toutefois nous pourrons commencer la démolition et préparation du chantier en parallèle.

Avez-vous des nouvelles concernant la raison de l'incendie ?

Toujours pas à priori, mais rien d'officiel une personne devrait être entendu par la GENDARMERIE prochainement, mais rien d'officiel

Est-ce que la mise en place de l'électricité dans les bâtiments sinistrés pour la réalisation des travaux a été réalisée ?

Oui cela fonctionne, nous étions lundi et mardi sur le bâtiment avec VARIANCE C'est OK

A quelle date vont commencer les travaux de désamiantage ?

A ce jour et après consultation la société EXAPOL est la mieux placée pour 202565€, pour ECOHAB 231341€ et SEM 259968€ ;

Avez-vous des nouvelles concernant le dépassement du budget désamiantage ?

AREAS Limite la prise en charge à 125 000€, je ne suis pas d'accord avec eux, ils ont mis plus d'un mois à nous informer, j'ai fait un mail de contestation et après une dizaine de tentative d'appel au gestionnaire M. Becker obtenu que nous aurons un retour à ma réclamation pour la semaine prochaine.

Nous avons perdu 1 mois Je pense qu'il faut commander le devis, nous n'avons pas le choix et il faut impérativement désamianter, il y a d'autre piste pour récupérer la partie non pris en charge.

Nous attendons le retour d'AREAS et souhaitons organiser une Visio avec le conseil SYNDICAL en accord avec CIS .

Est-ce que les travaux de démolition vont démarrer début avril ?

Non nous devons commencer par le désamiantage

Un nouveau planning a-t-il été fait avec les entreprises que vous avez choisies ?

Non VARIANCE va s'efforcer de respecter le planning.

Des dispositions sont-elles prévues pour l'entretien (espace vert...) de ces zones à l'intérieur du périmètre contrôlé, afin de prévenir tout risque d'incendie, qu'il soit naturel ou accidentel, maintenant que les travaux de construction vont commencer ?

A voir avec Variance, ça sera la ZONE chantier les végétaux vont être arrachés pour une grosse partie et replanté par la suite , nous en avons parlé avec VARIANCE Début de semaine.

Et aussi quelle disposition est prévue pour la piscine, elle a été vidée et il reste 20 à 30 cm d'eau croupie, propice à la prolifération des moustiques.

PAS SUR que ce soit traité à ce jour

Pouvez-vous nous envoyer le nouveau planning de Variance avec la date de finalisation du projet.

Il n'a pas bougé à ce jour

Point comptable :

A quelle date avez-vous besoin d'une AG pour l'acceptation des travaux par les copropriétaires ?

Pour la nécessité des travaux L'eau est branchée sur la piscine depuis 10/2025 (CF facture), comment allez-vous procéder au remboursement par l'assurance ?

J'ai prévu une ligne de consommation eau, électricité à ma réclamation.